



MAIRIE D'ALBOUSSIÈRE
07440 ALBOUSSIÈRE
Tel : 04 75 58 30 64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBOUSSIÈRE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 avril 2019

MEMBRES DU CONSEIL

En exercice	15
Présents	11
Absent	4
Votants	11 + 2 pouvoirs

DATE DE CONVOCATION : 4 avril 2019

DATE D’AFFICHAGE : 4 avril 2019

L’AN DEUX MILLE DIX NEUF et le onze avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur PONTON Philippe, Maire,

Présents : Mesdames BERNARD Chantal, BOZZOLAN Cécile, LEGRAND Véronique et Messieurs ASTIER Gérard, CORBIN Maxime, COURBIS Bernard, DELARBRE Sébastien, DUPRET Dominique, NODIN Christophe, PONTON Philippe, RAVAGE Raymond

Absents excusés : GARNIER Gabrielle (pouvoir P. PONTON), LANCIAN Céline, OSMUK Virginie (pouvoir D. DUPRET)

Absent : Guillot Richard

Secrétaire de séance : *DUPRET Dominique*

Monsieur le Maire propose de rajouter quatre points à l’ordre du jour il s’agit, pour les ajouts, de :

- Point RH
- Débit de tabac sur la commune
- Mise en place d’une caution dans le cadre de la mise à disposition du matériel de la commune
- Modification de la charte du panneau lumineux

APPROBATION DU COMPTE-RENDU :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance précédente en date du 7 mars est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU CONSEIL

Délibération 2019-027

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018				
résultats budgétaires de l'exercice		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes		137 335,86	120 815,62	258 151,48
Dépenses nettes		56 625,38	152 915,46	209 540,84
Résultats propres de l'exercice		80 710,48	-32 099,84	48 610,64
résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	-56 093,54		80 710,48	24 616,94
Fonctionnement	70 725,80	66 237,86	-32 099,84	-27 611,90
total	14 632,26	66 237,86	48 610,64	-2 994,96

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-028

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,
Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	152 915,46 €	120 815,62 €	56 625,38 €	137 335,86 €
résultats reportés		4 487,94 €	56 093,54 €	
totaux	152 915,46 €	125 303,56 €	112 718,92 €	137 335,86 €
résultat de clôture	27 611,90 €			24 616,94 €

Investissement besoin de financement	
Investissement excédent de financement	24 616,94 €

	solde dépenses	solde recettes
restes à réaliser	1 757,78 €	1 757,78 €
besoin de financement des restes à réaliser		
excédent de financement des restes à réaliser		

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux dé et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-029

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018,

Vu les résultats de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du camping municipal 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Camping municipal - Affectation du résultat 2018 avec reprise des résultats n-1				
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	152 915,46 €	120 815,62 €	56 625,38 €	137 335,86 €
résultats reportés		4 487,94 €	56 093,54 €	
totaux	152 915,46 €	125 303,56 €	112 718,92 €	137 335,86 €
résultat de clôture	27 611,90 €			24 616,94 €

Investissement besoin de financement	- €
Investissement excédent de financement	24 616,94 €

	solde dépenses	solde recettes
restes à réaliser	1 757,78 €	1 757,78 €
besoin de financement des restes à réaliser		
excédent de financement des restes à réaliser		
besoin total de financement	- €	
excédent total de financement		

2- **Considérant l'excédent de fonctionnement,**

DECIDE d'affecter au compte 1068 la somme de	- €	(section d'investissement)
DECIDE de reprendre au compte D002 la somme de	27 611,90 €	(Déficit de fonctionnement reporté)
DECIDE de reprendre au compte R001 la somme de	24 616,94 €	(excédent d'investissement reporté)

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-030

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018 - lotissement de Bergeron			
résultats budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	11 636,92	2 865,92	14 502,84
Résultats propres de l'exercice	-11 636,92	-2 865,92	-14 502,84

résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	165 688,17	0,00	-11 636,92	154 051,25
Fonctionnement	-92 228,26	0,00	-2 865,92	-95 094,18
total	73 459,91	0,00	-14 502,84	58 957,07

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-031

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	2 865,92 €	- €	11 636,92 €	- €
résultats reportés	92 228,26 €			165 688,17 €
totaux	95 094,18 €	- €	11 636,92 €	165 688,17 €
résultat de clôture	95 094,18 €			154 051,25 €

Investissement besoin de financement	- €
Investissement excédent de financement	154 051,25 €

restes à réaliser

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-032

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET LOTISSEMENT DE BERGERON

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018,

Vu les résultats de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget du lotissement de BERGERON 2018, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	2 865,92 €	- €	11 636,92 €	- €
résultats reportés	92 228,26 €			165 688,17 €
totaux	95 094,18 €	- €	11 636,92 €	165 688,17 €
résultat de clôture	95 094,18 €			154 051,25 €
	Investissement besoin de financement		- €	
	Investissement excédent de financement		154 051,25 €	
	restes à réaliser			
	besoin de financement des restes à réaliser		- €	
	excédent de financement des restes à réaliser			
	besoin total de financement			
	excédent total de financement			

2- Considérant le déficit de fonctionnement,

DECIDE de reprendre au compte D002 la somme de

DECIDE de reprendre au compte R001 investissement la somme

	(déficit de fonctionnement reporté)
95 094,18 €	
154 051,25 €	

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-033

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et s'établissant comme suit :

Compte de gestion 2018 - budget commune				
résultats budgétaires de l'exercice		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes nettes		339 355,70	992 179,61	1 331 535,31
Dépenses nettes		280 510,05	852 620,82	1 133 130,87
Résultats propres de l'exercice		58 845,65	139 558,79	198 404,44
résultats d'exécution	Résultats clôture exercice précédent	part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2018	Résultats clôture de l'exercice 2018
Investissement	-97 821,65		58 845,65	-38 976,00
Fonctionnement	320 315,52	208 834,29	139 558,79	251 040,02
total	222 493,87	208 834,29	198 404,44	212 064,02

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2019-034

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport du Maire et de l'Adjoint aux finances, Président de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif,

Considérant que Philippe PONTON, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Maxime CORBIN, Adjoint aux finances, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable,

Vu la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018 COMMUNE, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	852 620,82 €	992 179,61 €	280 510,05 €	339 355,70 €
résultats reportés		111 481,23 €	97 821,65 €	
totaux	852 620,82 €	1 103 660,84 €	378 331,70 €	339 355,70 €
résultat de clôture		251 040,02 €	38 976,00 €	

Investissement besoin de financement
Investissement excédent de financement

38 976,00 €

restes à réaliser
besoin de financement des restes à réaliser
excédent de financement des restes à réaliser

solde dépenses	solde recettes
64 991,67 €	€ 64 991,67
-	
-	

2- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-035

COMPTE ADMINISTRATIF/ AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - BUDGET COMMUNE

Le conseil s'étant prononcé sur le compte administratif. M. le Maire reprend ses fonctions de président.

M. le Maire expose que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2018,

Vu les résultats de l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

1- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2018 COMMUNE, lequel peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	852 620,82 €	992 179,61 €	280 510,05 €	339 355,70 €
résultats reportés		111 481,23 €	97 821,65 €	
totaux	852 620,82 €	1 103 660,84 €	378 331,70 €	339 355,70 €
résultat de clôture		251 040,02 €	38 976,00 €	

Investissement besoin de financement	38 976,00 €
Investissement excédent de financement	

	solde dépenses	solde recettes
restes à réaliser	64 991,67 €	64 991,67 €
besoin de financement des restes à réaliser	- €	
excédent de financement des restes à réaliser	- €	

besoin total de financement	38 976,00 €
total besoin de financement	38 976,00 €
excédent total de financement	
total excédent de financement	

2- Considérant l'excédent de fonctionnement,

DECIDE d'affecter au compte 1068 la somme de

141 040,02 € (section d'investissement)

DECIDE de reprendre au compte R002 la somme de

110 000,00 € (excédent de fonctionnement reporté)

DECIDE de reprendre au compte D001 investissement la somme de

38 976,00 € (reporté)

3- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2019-036

VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Il est exposé les taux d'imposition actuels à savoir :

Taxe d'habitation : 10.87%

Taxe foncière (bâti) : 16.38%

Taxe foncière (non bâti) : 53.26%

Et de les maintenir pour l'année 2019.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** le maintien de ces taux pour l'année 2019
- **DEMANDE** l'application de la présente

Délibération 2019-037

BUDGET PRIMITIF 2019 CAMPING MUNICIPAL

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 122 653.74 € et en section investissement à 31 127.34 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- **ADOpte** le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2019 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre	montant	
011	charges à caractère général	33 450,00 €	013	atténuations des charges	
012	charges de personnel	50 000,00 €	70	produits des services	83 453,74 €
014	atténuations des produits		73	impôts et taxes	
65	autres charges de gestion	10,00 €	74	dotations et participations	
66	charges financières	5 829,22 €	75	autres produits gestion	24 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 000,00 €	77	produit exceptionnel	15 200,00 €
022	dépenses imprévues				
023	virement investissement				
042	dotation amortissements	4 752,62 €			
002	Deficit de fonctionnement reporté	27 611,90 €			
total dépenses fonctionnement		122 653,74 €	total recettes de fonctionnement		122 653,74 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre	montant	
16	remboursement emprunt	19 904,96 €	16	emprunt	1 757,78 €
	opérations d'investissement	11 222,38 €	10	dotations, fonds divers	
			040	opé ordre de transfert entre sections	4 752,62 €
			001	Excédent reporté	24 616,94 €
total dépenses d'investissement		31 127,34 €	total recettes d'investissement		31 127,34 €

- **DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-038

BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT DE BERGERON

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.
Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 359 137,27 € et en section investissement à 415 439,65 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- **ADOPTÉ** le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET LOTISSEMENT BERGERON 2019 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
65	autres charges de gestion	2,00 €	70	produits des services	97 746,87 €
023	vir à la section investissement	22 848,65 €	75	autres produits gestion	2,00 €
042	opérations d'ordre de transfert entre sections	241 192,44 €	042	opérations d'ordre de transfert entre sections	143 444,87 €
			043	opérations d'ordre à l'intérieur de la section	117 943,53 €
002	déficit de fonctionnement reporté	95 094,18 €			
total dépenses fonctionnement		359 137,27 €	total recettes de fonctionnement		359 137,27 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	156 703,94 €	021	virement de la section fonctionnement	22 848,65 €
040	opé ordre transfert entre sections	140 792,18 €	040	opé ordre transfert entre sections	238 539,75 €
041	opé patrimoniales	117 943,53 €	001	excédent d'investissement reporté	154 051,25 €
total dépenses d'investissement		415 439,65 €	total recettes d'investissement		415 439,65 €

- **DIT** que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-039

BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE

M. le Maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2019.

Il présente le Budget principal équilibré en section fonctionnement à 1 014 453.52 € et en section investissement à 584 856.11 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- ADOPTE le budget primitif du budget Principal 2019 résumé ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL 2019 -VUE D'ENSEMBLE					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
011	charges à caractère général	335 200,00 €	013	atténuations des charges	18 300,00 €
012	charges de personnel	298 300,00 €	70	produits des services	169 155,75 €
014	atténuations des produits	85 648,00 €	73	impôts et taxes	309 300,00 €
65	autres charges de gestion	130 117,00 €	74	dotations et participations	332 000,00 €
66	charges financières	33 424,15 €	75	autres produits gestion	51 000,00 €
67	charges exceptionnelles	1 750,00 €	77	Produits exceptionnels	200,00 €
022	dépenses imprévues	1 500,00 €	002	report excédent	110 000,00 €
023	virement investissement	104 016,60 €			
042	dotation amortissements	24 497,77 €	042	dotation amortissements	24 497,77 €
total dépenses fonctionnement		1 014 453,52 €	total recettes de fonctionnement		1 014 453,52 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES budgétisées			RECETTES budgétisées		
chapitre		montant	chapitre		montant
16	remboursement emprunt	119 952,91 €	16	emprunt	156 399,40 €
204	subvention équipement versée	15 000,00 €		subventions liées aux opérations d'investissement	114 402,13 €
20	immobilisation incorporelles	0,00 €			
21	immobilisation corporelles	2 200,00 €	10	dotations, fonds divers	161 340,02 €
27	immobilisation financière	1 500,00 €	27	autres immo financières	0,00 €
020	dépenses imprévues	1 500,00 €			
23	opérations d'investissement	357 029,24 €			
040	opé ordre de transfert entre sections	24 497,77 €	040	opé ordre de transfert entre section	24 497,77 €
041	opé patrimoniales	24 200,19 €	041	opé patrimoniales	24 200,19 €
001	déficit reporté	38 976,00 €	021	vir à la section de fonctionnement	104 016,60 €
total dépenses d'investissement		584 856,11 €	total recettes d'investissement		584 856,11 €

- DIT que les subventions non votées au budget primitif feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2019-040

SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE VERS BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

Vu la délibération n°2019-020 du 7 mars 2019 relative à l'approbation du Budget 2019 (Budget Principal et Budget Annexe),

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la nécessité, pour équilibrer le budget annexe du camping municipal de délibérer sur une subvention d'équilibre provenant du Budget Principal, afin de réaliser des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du camping et assurer son développement.

Pour cela, il détaille le montant de subvention nécessaire :

- Subvention d'équilibre du Budget Principal (compte 204) vers le Budget Annexe camping (compte 774): 15 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** le virement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal vers le budget annexe du camping municipal, comme détaillé ci-dessus,

- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget 2019,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Délibération 2019-041

DUREE AMORTISSEMENTS – BUDGET CAMPING MUNICIPAL (M4)

Vu la délibération n°2019-018 du 7 mars 2019 relative à l'approbation du Budget 2019 du budget annexe du camping municipal,

Monsieur le Maire expose le tableau suivant, proposant la durée des amortissements à appliquer sur le budget du camping municipal pour les immobilisations suivantes :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2019 - DUREE AMORTISSEMENT

	IMMOBILISATIONS	DUREE
INCORPORELLES	Logiciels	2 ans
CORPORELLES	Voitures	10 ans
	Camions et véhicules industriels	8 ans
	Mobilier	15 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
	Matériel informatique	5 ans
	Matériels classiques	10 ans
	Coffre-fort	30 ans
	Installations et appareils de chauffage	20 ans
	Appareils de levage-ascenseurs	30 ans
	Appareils de laboratoire	10 ans
	Equipement de garages et ateliers	15 ans
	Equipements des cuisines	15 ans
	Equipements sportifs	15 ans
	Installation de voirie	30 ans
	Plantations	20 ans
	Autres agencements et aménagements de terrains	30 ans
	Terrains de gisement (mines et carrières)	sur la durée du contrat d'exploitation
	Construction sur sol d'autrui	sur la durée du bail à construction
	Bâtiments légers, abris	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Pour : 12

Contre

Abstention : 1

Le conseil municipal,

- APPROUVE le tableau d'amortissements détaillé ci-dessus

Délibération 2019-042

DEMANDE SUBVENTIONS DETR 2019

Monsieur le Maire expose les trois projets de travaux pour lesquels, une demande de subvention au titre de la DETR 2019 va être effectuée pour chacun d'entre eux :

Réhabilitation des bâtiments communaux - DETR 2019	type travaux	Montant devis HT	n°devis
Bâtiment des services techniques	extension du toit existant (charpente couverture et zinguerie)	20 748,60 €	DE18307
	rénovation du toit existant	1 433,00 €	30
Le château	menuiserie	13 955,34 €	DE01010
	remplacement luminaires (dont de sécurité)	7 382,27 €	DE082976
Salle communale	remplacement de la chaudière	16 674,00 €	DE082977
Presbytère	isolation par l'extérieur	64 000,00 €	montant estimé voir document du 04/06/2018
Bureau école-direction	menuiserie + porte d'entrée	2 822,81 €	DE01008
Local petite enfance	menuiserie	4 689,63 €	DE01008
	chauffage	10 132,35 €	DE82975
TOTAL		141 838,00 €	
Révision du prix des devis 1,2%		1 702,06 €	
TOTAL GLOBAL		143 540,06 €	

Selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir liste devis		€
TOTAL DEPENSES		143540,06
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		55 980,62 €
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional	subvention pour local petite enfance	5 928,00 €
EPCI		€
Autre (précisez)		
Sous-total		61 908,62 €
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		81 631,44 €
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		
TOTAL RECETTES		143 540,06 €

(*) Joindre une copie de toute décision de subvention relative à l'opération

2- Les travaux de rénovation des deux courts de tennis de la commune, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir détail des travaux		€
TOTAL DEPENSES		50000
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		19500
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional	subvention	10400
EPCI		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		29900
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		20100
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		20100
TOTAL RECETTES		50000

(*) Joindre une copie de toute décision de subvention relative à l'opération

3- Equipements sportifs : aire de jeux + local sportif, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
DÉPENSES	Nature	Montant HT
voir détail des travaux sur les devis		€
TOTAL DEPENSES		50500
RECETTES	Nature	Montant HT
Aides publiques		
Union Européenne		€
DETR / DSIL		19695
Conseil		€
Départemental		€
Conseil régional		
EPCI		€
Autre (précisez)	TDIL	10000
Sous-total		29695
Autres y compris aides privées		
(précisez)		€
(précisez)		€
Sous-total		0
Part demandeur		
Fonds propres		20805
Emprunt		€
Autre (précisez)		€
Sous-total		20805
TOTAL RECETTES		50500

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes de subvention ci-dessus, selon les plans prévisionnels énoncés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux demandes de subvention concernées

Délibération 2019-043

MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX : ENF – RD 219 – AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MAITRISE OUVRAGE TEMPORAIRE

Le Maire présente à l'assemblée que l'opération de dissimulation des réseaux de distribution d'électricité, l'opération d'effacement des réseaux d'éclairage publique et l'opération d'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications de la RD219, concernent deux maîtres d'ouvrage.

- le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité
- la collectivité pour les travaux d'éclairage public et l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 et l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, peuvent permettre à la Commune, pour faciliter la coordination du chantier, de désigner le SDE07 par convention, comme indique le maître d'ouvrage des opérations de dissimulation de réseau d'éclairage public et d'installation du génie civil de communications électroniques réalisés en concomitance avec les travaux de dissimulation de réseau de distribution d'électricité relevant de la maîtrise d'ouvrage du SDE07.

La convention rédigée par le SDE07 précise les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités techniques, administratives et financières de la convention de la maîtrise d'ouvrage du SDE07
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente convention

Délibération 2019-044 **SUBVENTIONS 2019**

Il est exposé les demandes de subvention des associations suivantes :

- Amicale du Grand Pré, située à ALBOUSSIÈRE: régularisation subvention 2018 + versement subvention 2019 soit 400 €
- Les anciens combattants d'Alboussière, située à CHAMPIS : régularisation subvention 2018 + versement subvention 2019 soit 400 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les deux demandes de subventions indiquées et les montants afférents
- **DEMANDE** l'application de la présente

Délibération 2019-045

Fixation du coût au m² du local (lot 7) situé au 1^{er} étage du pôle médical « Résidence des Tilleuls », d'une surface de 161.45 m² dans la perspective d'une location à usage professionnel

Il est exposé,

Au regard du prix du m² sur la commune et alentours, pour un local dans le centre-ville, dont la surface exploitable est de 161.45m², le coût au m² suivant : 80€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** cette proposition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à de signer le ou les futurs baux usage professionnel et tous les documents affairant à la location de ce local
- **DEMANDE** l'application de la présente.

Délibération 2019-046

Facturation des certificats d'urbanisme d'information et opérationnel

Il est exposé,

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'instruction des permis de construire, certificats d'urbanisme et des déclarations préalables est assurée par la CCRC, service ADS (Autorisation Droit du Sol).

La CCRC facture à chaque commune le coût de ce service.

Monsieur le Maire propose à l'équipe municipale de facturer chaque certificat d'urbanisme (d'information et opérationnel) aux demandeurs soit 30 € le certificat d'urbanisme.

A noter que la quasi-totalité des demandes des certificats d'urbanisme est formulée par les notaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **DECIDE** de facturer les certificats d'information et opérationnels aux demandeurs à compter du 1^{er} juin 2019
- **FIXE** le tarif de 30€ la demande de certificat d'urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les titres de recette à l'encontre des demandeurs des certificats d'urbanisme

Délibération 2019-047

Désignation des membres de la commune aux instances intercommunales du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Il est exposé,

Dans le cadre de la mise en œuvre intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial, il appartient à la commune de nommer un titulaire ainsi que deux suppléants, afin de pouvoir siéger aux instances du PCAET,

Il est proposé :

Titulaire : Maxime CORBIN

Suppléants : Raymond RAVAGE et Gérard ASTIER

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **DESIGNE les représentants de la commune aux instances du PCAET**

Titulaire : Maxime CORBIN

Suppléants : Raymond RAVAGE et Gérard ASTIER

Délibération 2019-048

Lancement projet de création d'un city park

Il est exposé,

La création d'un City Park au cœur du village d'Alboussière fait partie des projets portés par l'actuelle municipalité. Il se situera à l'entrée du village, côté Valence, à côté de la salle communale.

Ce City Park devrait voir le jour courant 2019.

Quels sont les enjeux pour la commune :

Il permettrait de réunir les plus jeunes comme les plus anciens dans un esprit convivial et familial.

Il apporterait des activités en plus, notamment pour les activités scolaires.

Il a vocation à rassembler les jeunes dans un cadre de confiance et donnera un lieu de rassemblement pour les adolescents.

Le phasage du projet est le suivant et pourra être ajusté :

- lancement du marché public au 1^{er} semestre 2019
- analyse des offres et choix du prestataire
- début des travaux à partir dès septembre 2019

Le conseil municipal,

vote pour : 12

vote contre : 1

- **APROUVE** le lancement du projet de création du city park et le phasage du projet, dans les conditions énoncées ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au projet

Délibération 2019-049

Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant les nécessités de service liées aux missions d'accueil de la mairie, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 22 heures en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- 1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- 2 – de créer à compter du 11 avril 2019 un poste d'adjoint administratif territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 22 heures,
- 3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- 4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Délibération 2019-050

Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant les nécessités de service liées aux missions « techniques » et « espaces verts », il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour d'une durée

hebdomadaire de 26 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal (Conseil Communautaire/Conseil d'Administration/Comité Syndical),

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1 – d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire

2 – de créer à compter du 11 avril 2019 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 26 heures,

3 – l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

4 – de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

5 – les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Délibération 2019-051

Projet de la commune pour une future implantation d'un débit de tabac sur la commune/actuel local loué par la Poste

Annexe : plan du local

Il est exposé,

Pour rappel, l'actuel local occupé par les activités de la Poste appartient à la Mairie.

La Poste est actuellement en discussion avec la mairie pour organiser l'évolution de son activité, notamment avec la mise en place d'une agence postale, permettant de maintenir sa mission de service public sur le territoire. Un projet d'agence postale peut recouvrir différentes formes et peut aussi bien être porté par les services de la mairie que par un commerçant. Cela voudrait dire que lorsque l'agence postale sera opérationnelle, la Poste quittera son actuel local.

La commune est considérée comme bourg-centre, l'absence d'un débit de tabac depuis plus d'un an maintenant, le manque à gagner pour la commune et celles alentours ainsi que la forte demande des habitants confirme la nécessité de voir se rouvrir le plus rapidement possible un débit de tabac sur la commune.

Considérant l'ensemble de ces éléments de contexte et une volonté politique de proposer l'ensemble des commerces et services de proximité aux habitants,

Considérant en outre que l'actuel local de la Poste, situé XX, parcelle AE cadastrée numéro 110 en rez de chaussée pour une superficie de 78 m², bénéficie déjà une installation sécurisée, un local à l'arrière, d'un espace d'accueil (voir annexe pour le détail) ainsi que d'une situation idéale dans le centre-ville avec un parking à côté, le projet de la commune est le suivant :

- Lorsque les services de l'Etat seront en mesure de déclencher l'étude d'implantation d'un débit de tabac sur la commune,

- La mairie propose que le débit de tabac s'installe dans l'actuel local de la Poste et que ce débit de tabac soit aussi le relai postal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** le projet de la commune tel qu'exposé ci-dessus

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet, que ce soit avec la Poste, qu'avec les services de l'Etat pour la procédure liée à l'implantation d'un nouveau débit de tabac, qu'avec le potentiel porteur de projet du débit de tabac

- **DEMANDE** l'application de la présente.

Délibération 2019-052

Mise en place d'une caution

Annexe : projet de convention de mise à disposition du matériel de la commune

Il est exposé,

Dans le cadre de la mise à disposition du matériel de la commune (voir projet de convention pour le détail non exhaustif du matériel), le projet de mise en place d'une caution d'un montant de 100 € (chèque ou espèces) avant la remise du matériel et restituée en tout ou partie si les conditions de prêt sont respectées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la mise en place d'une convention de mise à disposition du matériel de la commune,

- **FIXE** le montant de cette caution à 100 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision

- **DEMANDE** l'application de la présente.

Délibération 2019-053

Modification de la charte du panneau lumineux

Annexe : projet modifié de la charte du panneau lumineux

Il est exposé,

La proposition d'ajout suivante, à l'article 3/conditions d'origine, de la charte précitée :

« Article 3 : Informations susceptibles d'être diffusées

Les informations susceptibles d'être diffusées sur le panneau électronique doivent répondre aux conditions précisées ci-dessous.

Conditions d'origine :

Informations émanant :

- ☐ de la commune (et de ses différents services) ou du CCAS,
- ☐ des associations d'Alboussière (loi 1901) ayant leur siège social à

Alboussière,

- ☐ de la Communauté de Communes Rhône-Crussol ou des communes membres,
- ☐ de l'office de Tourisme Rhône-Crussol,
- ☐ des commerçants et autres activités économiques nouvellement installés sur le territoire, un affichage à titre gracieux pendant 15 jours,
- ☐ et de tout autre organisme ou structure que la mairie jugera bon de valider. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** la modification la charte du panneau lumineux

- **DECIDE** de modifier l'article 3/conditions d'origine comme énoncé ci-dessus

- **DEMANDE** l'application de la présente.

Décision du Maire n°2019-D003

Nature de l'acte : bail commercial

Objet : location commerciale d'un local communal

Le Maire de la commune d'ALBOUSSIÈRE,

Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1,27

Vu la délégation du conseil municipal accordée au Maire par délibération n°15-2014 en date du 10 avril 2014,

Vu le projet de bail commercial en annexe,

